

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00028

Numéro SIREN : 519 138 622

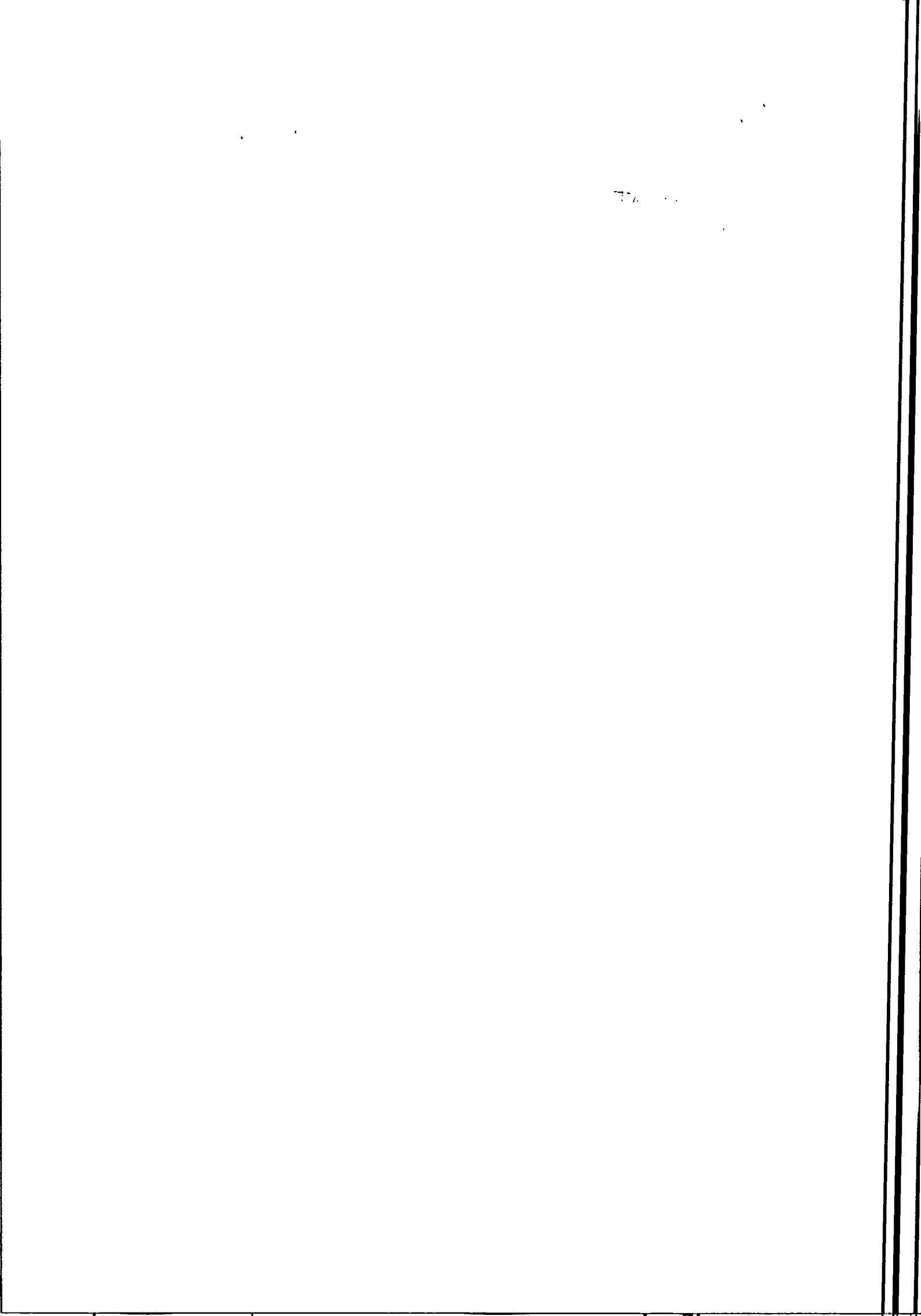
Nom ou dénomination : 2IFR

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/023791



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 429	1 160	3 269	457
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	360 010		360 010	360 200
Créances rattachées aux participations	319 255		319 255	185 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	683 694	1 160	682 535	545 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	62 529		62 529	20 976
Autres créances	89 994		89 994	30 150
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	129 514		129 514	135 706
Charges constatées d'avance (3)	1 710		1 710	1 703
TOTAL ACTIF CIRCULANT	283 747		283 747	188 535
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	967 442	1 160	966 282	734 192
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



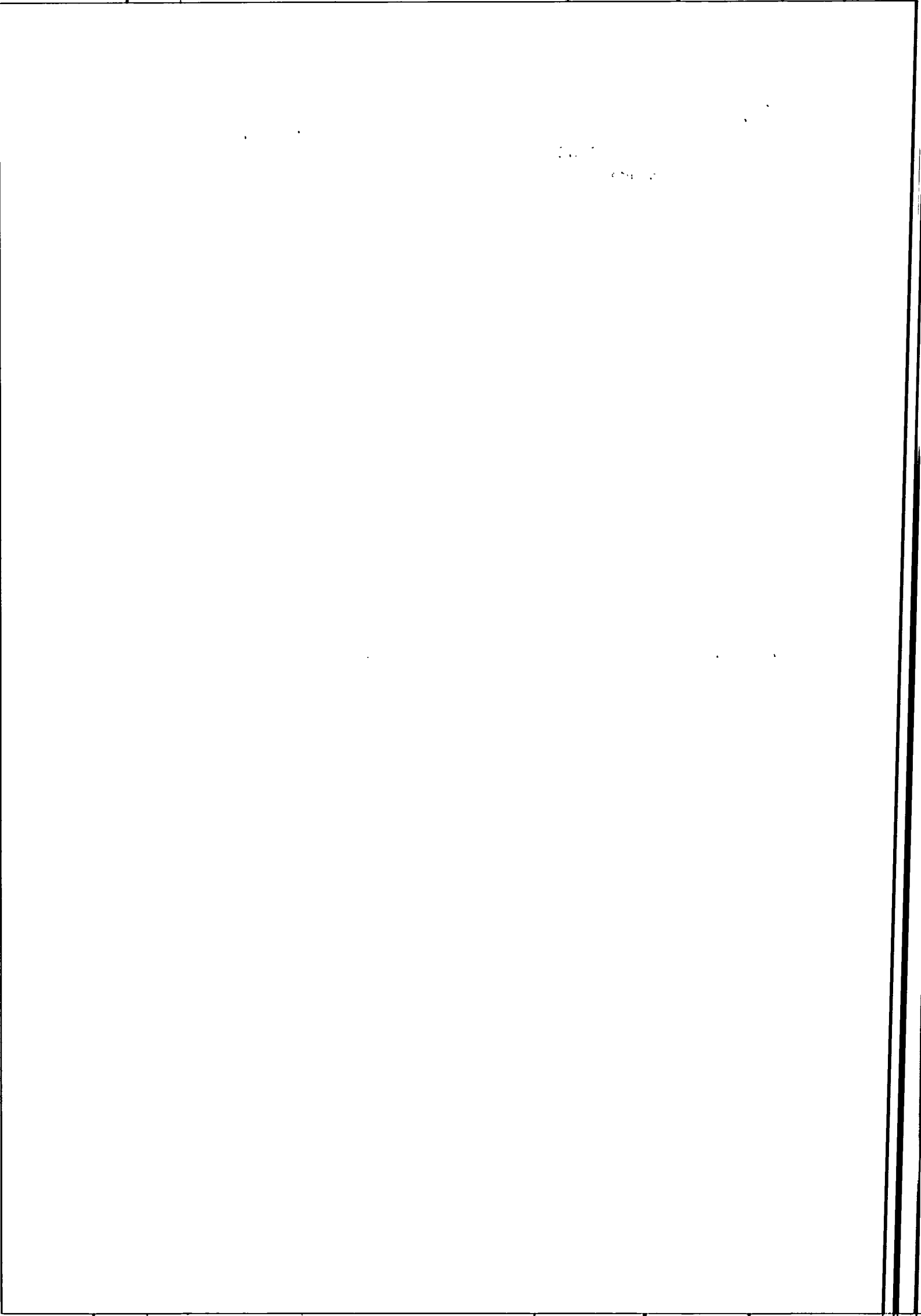
Bilan passif

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	125 000	125 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 500	12 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	508 748	428 111
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	231 526	130 637
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	877 774	696 248
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	12 837	12 837
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 119	1 666
Dettes fiscales et sociales	73 551	23 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	88 508	37 944
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	966 282	734 192
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	88 508	37 944
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



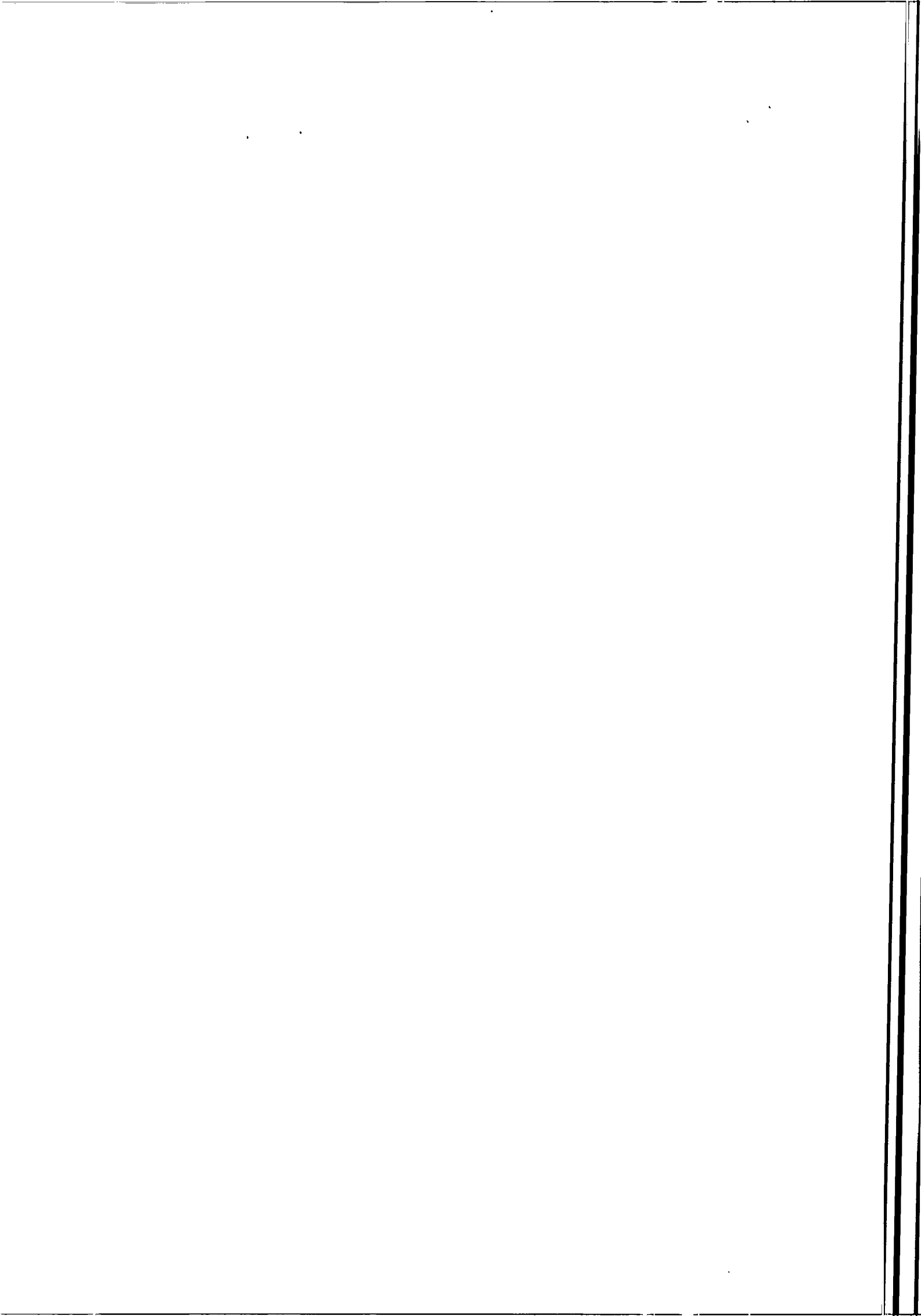
Compte de résultat
CERTIFIÉ CONFORME
Le Président

	30/06/2022	30/06/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	328 265	234 149
Chiffre d'affaires net	328 265	234 149
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 583	6 139
Autres produits		1 202
Total I	333 849	241 490
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	6 958	6 297
Impôts, taxes et versements assimilés	1 910	2 034
Salaires et traitements	91 123	66 638
Charges sociales	45 681	32 553
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	642	325
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2	5
Total II	146 316	107 852
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	187 533	133 638
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	18 614	
Produits financiers		
De participation (3)	89 641	29 880
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	89 641	29 880
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	89 641	29 880
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)	258 561	163 518



Compte de résultat (suite)

	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	15 200	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	15 200	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	190	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	190	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	15 010	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	42 045	32 881
Total des produits (I+III+V+VII)	438 690	271 371
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	207 164	140 733
BENEFICE OU PERTE	231 526	130 637
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		




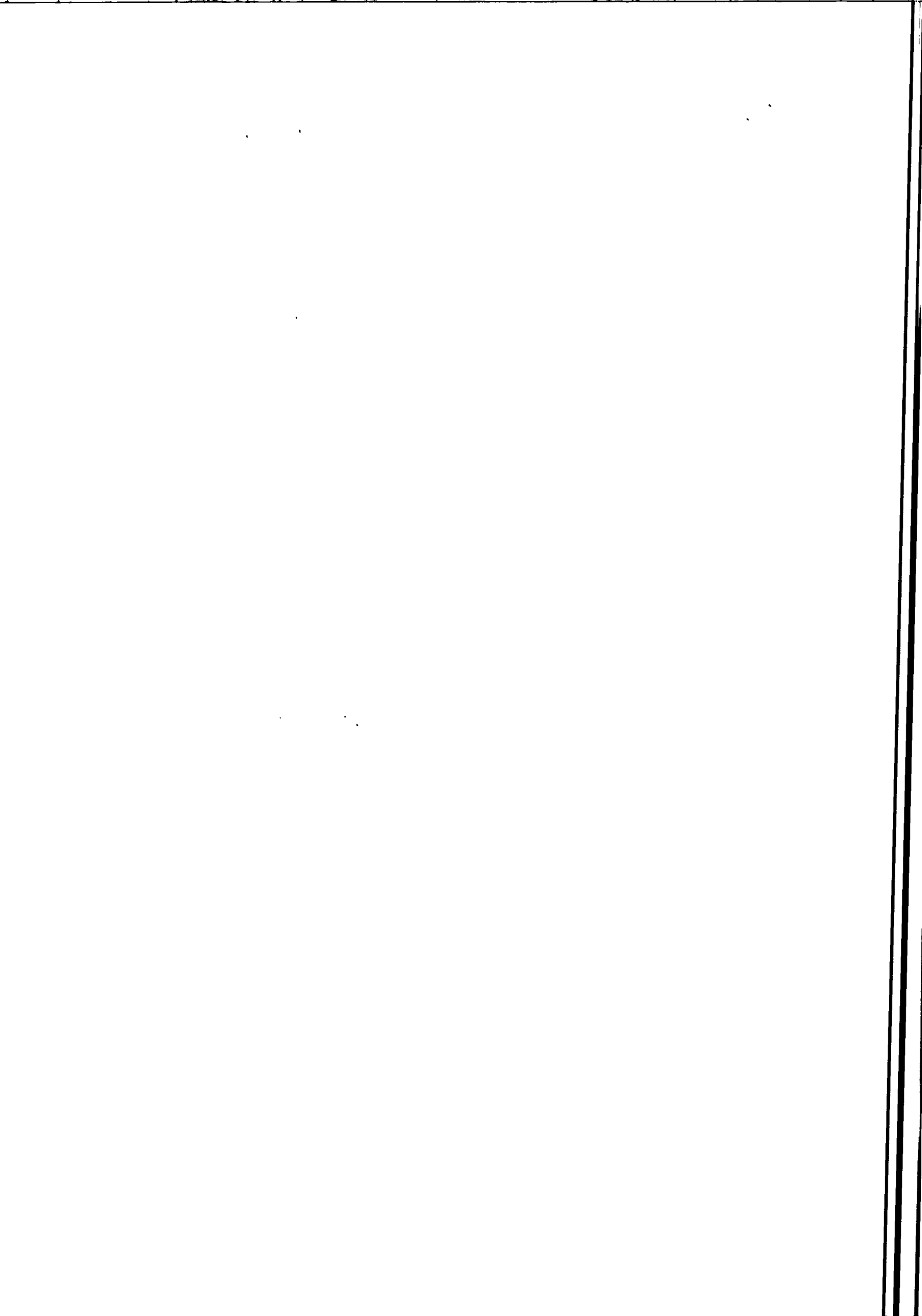
COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexe


CERTIFIÉ CONFORME
Le Président



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2IFR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 966 282 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 231 526 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

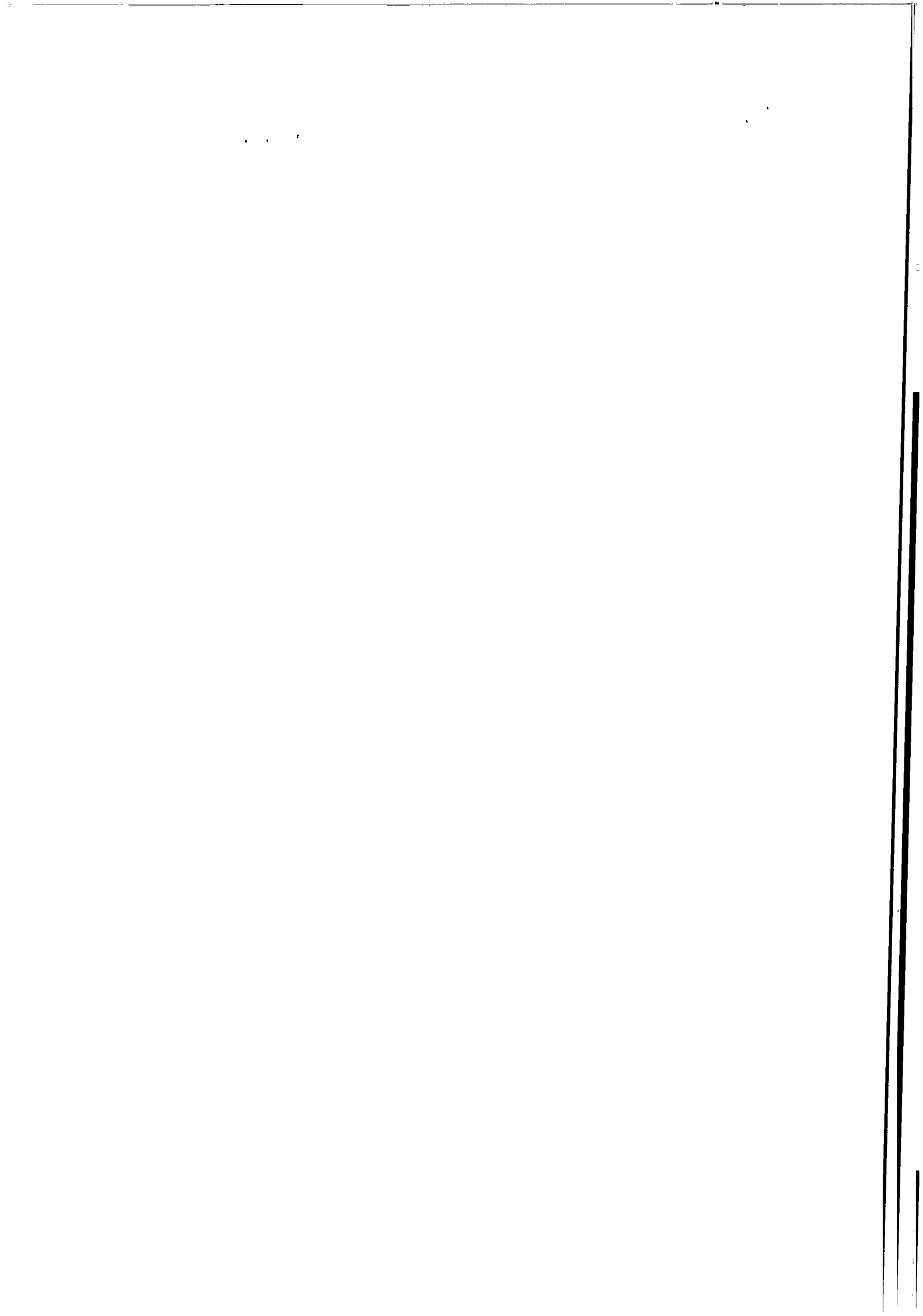
Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



2IFR
Société par Actions Simplifiée au capital de 125.000,00 euros
Siège social : Lieudit « Chatanay »
69670 VAUGNERAY
519 138 622 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente-et-un Décembre,
A onze heures,

Les associés de la société 2IFR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien ROZIER, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Jean-Michel ROZIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 12.500 actions sur les 12.500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 Juin 2022,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- le rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

JMR

FR

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2022 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes sociaux, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses et charges non déductibles au regard de l'article 39,4 dudit code.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

JUR

FR

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 231.525,90 euros de la manière suivante :

La somme de 80.000,00 euros
A titre de dividendes

Le solde, soit 151.525,90 euros
Au compte « Autres Réserves », qui passera ainsi
de 508.748,21 euros à 660.274,11 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée l'année dernière pour un montant de 50.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire

